

28
32
22
26
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
01

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black);
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

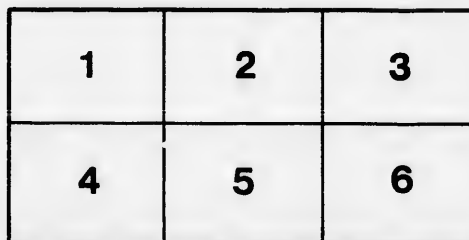
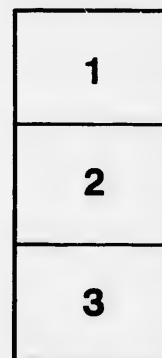
York University
Toronto
Scott Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

York University
Toronto
Scott Library

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
o

pelure,
à

1875 0025

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Montréal 6 Mai 1875.

Cher Monsieur,

Vous recevrez, avec la présente, la Lettre Pastorale, que je vous adressai hier, et que vous lirez au Prône, *bien distinctement et sans commentaires*. Je demande de plus que vous évitiez, même dans vos conversations privées, tout ce qui pourrait faire soupçonner que vous faites l'application des principes contenus dans la Lettre Pastorale à quelqu'individu ou à quelque parti politique que ce soit ; car si l'Evêque eut trouvé à propos de nommer les individus ou les partis politiques, il l'aurait fait.

Comme vous le verrez, tout en publiant, de concert avec l'Archevêque et les Evêques de cette province, les Décrets XIV et XVIII de notre dernier Concile Provincial, j'ai cru devoir insister sur les règles des élections déjà tracées ces années dernières.

Car tous ceux qui suivent de près les événements qui se succèdent si rapidement dans notre province, et qui connaissent les dispositions des esprits, sont persuadés que les prochaines élections vont être tumultueuses, parcequ'elles seront chaudement contestées. Il leur paraît évident que le Ministère fédéral va exercer une forte pression, pour qu'elles se fassent dans l'esprit qui l'anime, dans le gouvernement de la *Puissance*.

Cette disposition nous suffit, pour nous faire comprendre intimement la nécessité d'enseigner à notre bon peuple les moyens de procéder honnêtement à ces élections, pour que les désordres en soient bannis. Car dans ce cas, elles seront certainement bénies du Ciel, et elles tourneront sans aucun doute au plus grand bien de la religion et de la province. Or le principal moyen, celui qui est le plus efficace et excite cependant

moins d'ombrage, c'est assurément la prière. Nous y aurons donc recours nous-mêmes et nous ne cesserons d'inviter le peuple à y recourir, pendant ce beau mois consacré à Marie, et durant le Jubilé, qui nous ouvre tous les trésors du Ciel. Espérons que nous prouverons, une fois de plus, par les heureux résultats des prochaines élections, qu'heureux est le peuple que le Seigneur protège et bénit : *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus...., cujus Deus Jacob adjutor ejus...*

Dans ce doux et ferme espoir je suis bien cordialement de vous tous le très-humble et dévoué serviteur.

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

1. P. S. Comme il s'est élevé quelques doutes sur la manière de faire les visites prescrites pour gagner l'Indulgence du Jubilé, je profite de cette occasion pour vous rappeler : 1^o Que les quinze visites prescrites par l'Encyclique doivent se faire en quinze jours différents ; ainsi dans les lieux où il faut visiter quatre Eglises, on visite ces quatre Eglises une fois par jour pendant 15 jours ; et là où il n'y a qu'une seule Eglise, on visite cette Eglise quatre fois, dans le même jour pendant quinze jours ; et on aurait beau doubler ou tripler ces visites, dans le même jour, on ne satisferait toujours que pour une seule visite.—2^o Les visites qui se font en processions par les Paroisses ou autres corps qui y sont autorisés par l'Encyclique, et que j'ai fixées à trois, doivent être des Processions religieuses, c.-à-d. précédées de la Croix et du Clergé.—3^o A chacune de ces Processions, on visite, le même jour, les quatre Eglises désignées, là où il y en a quatre à visiter ; et là où il n'y a qu'une Eglise, on la visite comme il est indiqué pour ceux qui font leur visite en particulier, c.-à-d. entrer quatre fois, dans le même jour, dans cette Eglise, et en sortir quatre fois. Voici comment on pourrait procéder. Inviter toutes les personnes qui veulent prendre part à la Procession à se rendre à telle heure sur la place de l'Eglise où doit se faire la première visite, s'il y a quatre Eglises à visiter, ou sur la place de l'Eglise Paroissiale, quand il n'y a que cette Eglise à visiter ; et à l'heure

fixée, on entrera dans l'Eglise, à la suite de la Croix de Procession et du Clergé ; et si l'Eglise n'était pas assez grande pour recevoir tout le monde, la foule pourrait s'étendre sur la place de l'Eglise, de manière à se trouver ainsi unie moralement à ceux qui sont dans l'Eglise et à pouvoir réciter en même temps qu'eux les 5 *Pater* et les 5 *Ave* prescrits pour cette occasion, lorsqu'on en donnera le signal par le son d'une clochette. Quand il faudra partir pour la seconde Procession, la Croix et le Clergé se mettra à la tête de ceux qui étaient les derniers à la porte de l'Eglise, en sorte que lorsqu'ils arriveront à la seconde Eglise ou qu'il faudra entrer pour la seconde fois dans la même Eglise, ils se trouveront les premiers à entrer dans l'Eglise ; et ainsi de suite pour les autres entrées. Pour les lieux où il n'y a qu'une Eglise, la foule pourrait faire le tour de la place, et entrera ainsi facilement dans l'Eglise. Pour jouir du privilège attaché aux trois Processions, c.-à-d. de pouvoir par là satisfaire aux 15 visites qu'on est tenu de faire, quand on les fait en particulier, il faut assister aux trois Processions.

2. P. S. N'oubliez pas que cette année, comme l'an dernier, vous pourrez remplacer la dernière oraison *de Mandato* par celle que vous croirez devoir dire, selon les besoins du temps : v. g. *ad petendam pluviam* (16), *ad postulandam serenitatem* (17) etc.

ANNONCE D'UNE PROCHAINE ÉLECTION.

Nos Très Chers Frères,

Nous ne vous apprenons pas une nouvelle du monde, en vous annonçant qu'il y aura prochainement une élection de Députés (d'officiers municipaux, de commissaires, etc.) Car d'abord c'est une chose que vous ne pouvez ignorer ; et c'est d'ailleurs un acte, qui intéresse avant tout la conscience.

Cet acte en effet est d'une haute importance pour la société religieuse, comme pour la société civile ; car il s'en suit pour

l'une, comme pour l'autre, des conséquences souverainement avantageuses, si elle est bien faite, et très-funestes, si elle est mal faite, puisqu'avec de bons représentants, la religion et la patrie sont bien servies, tandis qu'elles n'ont à attendre que des maux déplorables, si ceux qui seront élus ne sont ni dignes, ni capables de représenter un peuple religieux, qui a des droits à défendre et des devoirs à remplir.

C'est donc pour nous tous, qui sommes rigoureusement obligés de vous enseigner à fuir en toutes choses le mal et à pratiquer le bien à vous inviter longtemps d'avance et souvent à bien prier et à faire de sérieuses considérations, pour obtenir de Dieu la grâce de bien faire cette nouvelle élection.

Car c'est un acte d'une grande importance et qui vous intéresse tous vivement, puisque vous devez tous y prendre une part active, et que vous en devez tous recueillir les fruits bons ou mauvais.

Vous devez prier et user de votre influence, pour empêcher, autant qu'il est en votre pouvoir, les désordres déplorables qui s'y commettent si ordinairement. Car vous êtes tous intéressés à ce qu'il n'y ait ni excès de boisson, ni parjures ou faux serments, ni cabales, ni dissensions, ni esprit de partis, ni haines, ni vengeances, puisque ces déplorables désordres ne pourraient qu'attirer les malédictions de Dieu sur cette élection et sur ceux qui y participeront.

Nous vous invitons au reste à vous conformer aux règles qui vous ont été tracées par les Evêques, pour faire un choix de bons députés, qui puissent faire honneur à la religion et se rendre utiles au pays.

N. B.—Cette formule d'Annonce sera insérée dans le livre du prône, pour qu'on y puisse recourir au besoin. Elle se fera, avant que le bruit des élections ait excité les esprits. Chacun en la faisant, usera de prudence, pour qu'on ne puisse pas accuser le Clergé de vouloir exploiter l'élection à son avantage, tandis qu'il n'a pour but que le bien du peuple, en le dirigeant dans l'accomplissement de son devoir.

